

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.

HORS DU DÉP. : — 6 » 11 » 20 »

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à							
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LÔT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	
10 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.	4 » 39 ^a »	2 » 58 ^m soir.	
5 h » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^a »	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^a »	
10 h. 21 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 » 7 » »	—	—	—	

Train de marchandises facultatif : Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire. Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 7 Septembre.

L'exécution incomplète des décrets et la substitution des Sociétés civiles aux congrégations enseignantes non autorisées, tels sont actuellement les griefs de l'opposition radicale contre la politique gouvernementale : elle en prend texte pour faire le procès de M. de Freycinet et annoncer sa chute à brève échéance.

Le Journal des Débats publie à ce sujet l'article suivant :

Il est facile aujourd'hui de critiquer la conduite du ministère, de prétendre que s'il n'avait pas l'intention d'exécuter les décrets il était inutile et maladroit de les promulguer dans la forme que nous connaissons, d'étendre aux congrégations des dispositions qui ne menaçaient que les Jésuites et que l'on était fermement résolu à n'appliquer qu'à eux seuls. Si l'on peut adresser cette critique au gouvernement, s'il est permis de lui reprocher d'avoir accumulé les efforts pour aboutir à un résultat que les logiciens à outrance ou les ennemis déclarés du catholicisme trouveront assez mince, est-il bien équitable de ne pas tenir compte des circonstances qui ont pu modifier les résolutions primitives ? Est-il permis d'oublier que les décrets du 29 mars ont eu déjà des conséquences très importantes, absolument insoupçonnées et qui ont modifié la situation respective du clergé et de l'Etat ?

Du 29 mars au 30 juin, dans la période qui a précédé la première exécution des décrets, pas une congrégation n'a semblé vouloir se soumettre aux légitimes exigences de l'Etat ; toutes se sont déclarées solidaires de la Société de Jésus, toutes sont restées inébranlables dans une résistance passive qui ne manquait ni de dignité ni de grandeur. Malgré cette unanimité, toutes les communautés appartenant à la célèbre Société ont été dispersées, toutes les chapelles ont été fermées le 30 juin, et ces opérations délicates, accomplies partout avec les ménagements voulus, n'ont pas soulevé la moindre émotion dans le pays.

Ce calme, cette tranquillité du pays qu'on avait tout fait pour remuer étaient un premier avertissement pour les congrégations ; les élections du 1^{er} et du 8 août ont été une leçon plus décisive encore : nulle part les conservateurs n'ont perdu plus de sièges, nulle part le mouvement qui entraîne les populations vers la République n'a été plus accentué que dans les départements où les décrets avaient reçu, un mois auparavant, un commencement d'exécution. C'est alors que l'idée d'une soumission a dû germer dans l'esprit de tous ceux que n'aurengait pas le fanatisme clérical ; c'est alors que les chefs du clergé séculier, encouragés par les dispositions conciliantes du président du Conseil, ont dû prendre l'initiative d'un rapprochement qui a abouti à la déclaration publiée par un journal de Bordeaux. Dans cet important document dont l'authenticité n'a pas été contestée, les congrégations affirment que leurs répugnances politiques n'ont eu aucune part dans leur résistance aux décrets ; elles protestent « de leur respect et de leur soumission à l'égard des institutions actuelles du pays » ; elles déclarent qu'elles ne se considèrent pas comme étant dans un état d'indépendance à l'endroit de la puissance séculière, et elles rejettent toute solidarité avec les partis et les passions politiques.

Si la haute portée de ces déclarations avait eu besoin d'être démontrée, la presse cléricale se serait chargée de la besogne : « C'est une manœuvre, c'est une fourberie, c'est le dernier mot de la sottise et du ridicule. » Ces exagérations, ces violences de langage, ce dépit mal dissimulé auraient dû ouvrir les yeux des intrançais et leur montrer que le gouvernement vient de remporter une véritable victoire sur le fanatisme intolérant ; mais l'intrançance conserverait-elle une raison d'être, si elle renouçait à la politique du tout ou rien.

Les radicaux se font encore une arme contre le

gouvernement de la transformation des congrégations enseignantes non autorisées en Sociétés civiles : il faudrait pourtant s'entendre et, quand on réclame la liberté absolue de réunion, d'association, d'enseignement, toutes les libertés possibles et quelques autres encore, ne pas les refuser à ceux qui les exercent dans les limites tracées par les lois. M. Chevreux va remplacer le Père Jésuite qui dirigeait l'école de la rue de Madrid ; l'abbé Darblade est substitué au Père Dulac, rue Lhomond ; nous ne connaissons aucun moyen de l'empêcher, et comme la presse radicale n'en indique qu'un seul qui consiste à incorporer le Père Dulac dans l'armée territoriale et ses collègues plus jeunes que lui dans l'armée active, on peut croire qu'il n'en existe réellement pas.

Il y a eu dix ans, le 2 septembre que la France fut brisée par le plus effroyable désastre militaire qu'ait enregistré l'histoire. Ce jour de deuil pour notre patrie est un jour de fête pour nos vainqueurs. L'anniversaire de la bataille de Sedan est encore célébré en Allemagne avec l'éclat que les nations militaires conservent la lamentable habitude de donner aux commémorations des triomphes de la force.

Dieu merci ! c'est avec une grande indifférence que l'opinion en France considère ces manifestations du chauvinisme allemand. Nous avons, dans nos annales, trop de jours de gloire que nous pourrions aussi fêter, pour ne pas laisser, sans nous émouvoir, quelques peuples étrangers tout à la joie des rares défaites que le sort des armes nous a fait subir.

Mais que l'Allemagne nous permette de le lui dire : A-t-elle vraiment à s'enorgueillir et à se féliciter du résultat de ses victoires ? Où en est-elle, dix ans après cet événement sinistre.

Elle s'écriait, devant l'écrasement de notre armée, que « l'ennemi héréditaire » était à jamais détruit, et beaucoup d'autres, faisant écho, prédisaient la fin de la France, *finis Gallicie*. Fausse prophétie ! Vaine espérance ! La France, dans cette période décennale, s'est relevée plus forte, plus puissante, plus prospère qu'auparavant, et c'est l'Allemagne, au contraire, qui, dans cette intervalle, a déplorablement déchu.

Que sont devenus nos milliards ? Perdus, dissipés, envolés en ruineuses dépenses d'armements et de fortifications de toute sorte. Les budgets allemands en déficit, la production allemande appauvrie, l'agriculture, le commerce et l'industrie de l'empire en détresse, les populations plus malheureuses que jamais, l'émigration de plus en plus grande pour fuir les charges écrasantes du service militaire et la misère croissante dans la mère-patrie. L'Etat contraint, pour se créer des ressources, d'abandonner tous les grands principes économiques qui avaient fait la richesse de l'ancien Zollverein et de surcharger d'impôts nouveaux un peuple qui succombe déjà sous le fardeau des contributions publiques, voilà l'état matériel de l'Allemagne dix ans après ses magnifiques triomphes.

A défaut de prospérité, a-t-elle du moins atteint le but de ses rêves politiques. A-t-elle l'unité pour laquelle elle a versé le sang de ses enfants. A-t-elle la liberté, pour laquelle tous les esprits généreux ont lotté et travaillé depuis un demi-siècle ? Non ! Tous les particularismes sont encore vivants et menaçants, et l'empire n'est qu'une dictature césarienne, exercée, il

est vrai, par un homme de génie, mais qui courbe tout sous son omnipotence souveraine. Les partis sont divisés et en lutte ; les passions politiques et religieuses sont déchaînées ; le socialisme se développe avec tous ses instincts démagogiques, et l'Alsace restera longtemps encore une Pologne orientale attachée aux flancs du nouvel empire.

(Liberté.)

Les lignes suivantes de la Liberté nous inspirent une grande et légitime satisfaction :

Nous croyons que dans l'entrevue du nonce et de M. le ministre des affaires étrangères, notre ministre aurait affirmé au représentant du Saint-Siège que le gouvernement français considérait la lettre-circulaire des congrégations religieuses comme un premier pas vers un acte complet de soumission ; il aurait ajouté que, sans prendre d'engagement envers les congrégations, le gouvernement croyait maintenant pouvoir attendre le vote de la loi sur les associations, loi qui fera cesser toutes les incertitudes.

Les dépêches de la province mentionnent de toutes parts un désir de conciliation ; ce sont des républicains dont on ne saurait suspecter la sincérité des opinions, qui demandent qu'on en finisse avec des persécutions qui ne peuvent avoir pour résultat que de rendre la République odieuse aux populations.

Nous sommes de ceux qui au nom de la République, c'est-à-dire au nom d'un gouvernement de tolérance et de discussion, ont soutenu fermement la politique aujourd'hui adoptée. Or que la République marche dans la voie où elle est engagée, et l'assentiment des populations grandira partout autour d'elle.

LES COMLOTS CONTRE LE CZAR.

Le Daily news publie le télégramme suivant de Berlin :

Un correspondant en situation d'être bien informé, écrit de Saint-Petersbourg que la vigilance des autorités sous la direction du général Melikoff s'est trouvée justifiée par la découverte de deux mines qui avaient été préparées sur la ligne qui devait servir d'itinéraire à l'empereur dans son voyage à Livadia. L'une d'elles se trouve sur la voie du chemin de fer, dans le gouvernement d'Ekaterinoslav, et l'autre dans le gouvernement de la Tauride, à une distance de 116 verstes du chemin de Simpheropol. Elles étaient chargées de trois pouds de dynamite en deux caisses d'égalé contenance et amorcées avec un fil électrique, mais auquel il n'y avait pas de batterie attachée.

Ces découvertes ont été faites, l'une vendredi et l'autre, dimanche, c'est-à-dire la veille même, du jour où l'empereur a quitté Saint-Petersbourg. On savait fort bien que la surveillance la plus sévère était exercée partout pour prévenir de tels attentats, car personne de sensé ne supposait que l'esprit révolutionnaire eut abdiqué, quoiqu'il ait grandement rabattu de ses audaces.

Le contrôle peu bruyant, mais très actif, du comte Melikoff, a réussi de la sorte à éviter ce que l'on pourrait considérer comme un désastre accablant pour le pays. On ne connaît pas encore les détails sur la mine d'Ekaterinoslav. Quant à ceux de la mine du gouvernement sur la Tauride, ils émanent d'une source compétente.

Le Figaro publie la dépêche suivante :

Saint-Petersbourg, 3 septembre.

La pondrière de Hichaïlevé-Chostenski, la plus importante de l'empire, a sauté hier. Des inconnus y ont mis le feu.

Cette catastrophe coûte la vie à plus de cent-quatre-vingts ouvriers, dont on a retrouvé les restes mutilés à une grande distance, du lieu du sinistre. Les dégâts matériels dépassent un million de roubles.

Informations

Les journaux publient la dépêche suivante datée de Rome le 3 septembre :

Le Vatican, ayant consulté les congrégations ecclésiastiques, a décidé que les congrégations religieuses de France non autorisées peuvent faire acte de soumission au gouvernement civil lorsque la formule de soumission n'implique pas de déclarations contraires à l'autorité du Saint-Siège et de l'Eglise, car la soumission aux lois d'un Etat constitué est conforme au droit naturel.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Ont été nommés :

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Gourdon, M. Randé (Jean-Albert-Eugène), avocat, en remplacement de M. Dubouch, qui a été nommé substitut du procureur de la République à Auch.

Suppléant du juge de paix du canton de Cazals, M. Calmeilles (Pierre-Gabriel-Paulin), maire, en remplacement de M. Cangardel, qui a été nommé juge de paix de ce canton.

Suppléant du juge de paix du canton de Gramat, M. Delfour (Joseph), notaire, en remplacement de M. de Jaubert d'Isseyrens.

Le Conseil de préfecture du Lot dans sa séance du samedi 4 septembre, a validé l'élection de M. Isidore Pouget, membre du Conseil d'arrondissement du canton de Cahors Nord.

L'élection du Président de la Société de secours mutuels de Cahors qui avait lieu dimanche n'a pas donné de résultat. On procédera ultérieurement à un nouveau scrutin.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 20 août courant :

M. Latourette, commis principal des contributions indirectes à Cahors, a été nommé receveur à Gramat.

M. Boisset, commis des contributions indirectes à Cahors, a été nommé sur place commis principal.

M. Lacoste, commis principal des contributions indirectes à la Pécadière (Loire), a été nommé commis principal à Gourdon.

M. Causé, commis des contributions indirectes à Lons-le-Saulnier, a été nommé commis à Cahors.

Par arrêté préfectoral, en date du 26 août dernier, approuvé par M. le ministre de l'intérieur et des cultes, le 2 septembre courant, M. l'abbé Darnis, a été nommé aumônier de la prison de Figeac, en remplacement de M. Mayniel.

Par arrêté préfectoral, en date du 26 août dernier, approuvé par M. le ministre de l'intérieur et des cultes, le 2 septembre courant, M. l'abbé Amadié, a été nommé aumônier de la prison de Gourdon, en remplacement de M. Pradayrol.

Le Tarn-et-Garonne est vraiment un département modèle.

La session d'assises, qui devait s'ouvrir à Montauban le 1er septembre, ne sera pas tenue, faute d'affaires.

M. Farre, ministre de la guerre, a adressé la circulaire suivante aux chefs de corps, au sujet des concessions de sursis aux officiers de réserve et aux officiers de l'armée territoriale :

« Mon cher général,

Mon attention a été appelée sur le nombre relativement considérable de demandes de sursis d'appel formées par les officiers de réserve et les officiers de l'armée territoriale, demandes qui ne peuvent être accueillies qu'au détriment de l'organisation normale des cadres des unités constituées.

Il y a intérêt à réagir contre une semblable tendance et à limiter les concessions de sursis à des besoins sérieusement constatés. Dans tous les cas, les sursis d'appel ne devront être accordés à l'avenir que conditionnellement, c'est-à-dire que les officiers ajournés seront tenus d'accomplir, avant la fin de l'année et au moment qui se conciliera le mieux avec leurs intérêts privés, et tant qu'il n'en résultera toutefois aucun inconvénient au point de vue du service, la période d'instruction qu'ils n'auront pu faire lors de la convocation générale.

Il est entendu d'ailleurs, qu'il est fait exception à cet égard pour les officiers qui, jusqu'à ce jour, ont été ajournés sans aucune restriction.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien assurer l'exécution de ces dispositions.

Recevez, mon cher général, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de la guerre,

Signé : FARRE.

On lit dans le Gourdonnais :

Notre compatriote, M. Victor Pellissier, qui habite Saigon, depuis la conquête de la Cochinchine, vient de recevoir de M. le gouverneur civil de cette colonie la croix de chevalier de l'ordre du Cambodge.

Jendi matin, un chien présentant tous les symptômes de la rage, parcourait notre ville, mordant tous les animaux de son espèce qui se trouvaient sur son passage. Dans le faubourg St.-Siméon, il s'est jeté sur une fille et l'a mordu à la jambe. Arrivé à l'extrémité de ce faubourg, il s'est élancé de nouveau sur un enfant auquel il a fait des morsures affreuses au bras. Traqué par plusieurs personnes et après avoir essoyé plusieurs coups de feu, la bête hydrophobe a été abattue aux Fourniers. Les plaies des victimes ont été immédiatement cautérisées.

Un pénible incident s'est produit pendant les manœuvres que font les troupes au polygone de Vincennes.

Un jeune sergent-major, le sieur Ferdinand M..., était placé à vingt pas devant sa compagnie, à laquelle il faisait exécuter divers mouvements, lorsque, tout à coup, passant la main sur ses yeux, il s'écria :

« Je n'y vois plus, je n'y vois plus. »

On s'assemble autour de lui et on le conduit à l'hôpital : là, on constate que le malheureux a été frappé tout à coup d'une cécité incurable.

Les journaux de Saint-Etienne rapportent un bien regrettable accident qui a coûté la vie à un réserviste du 121^e de ligne.

Le 2^e bataillon de ce régiment s'était rendu au champ de manœuvres et faisait le service de nuit en campagne, lorsque le nommé Verdier fut envoyé auprès d'une sentinelle avancée. Verdier figurait un déserteur essayant de franchir les lignes. On ne sait par suite de quelle fausse manœuvre la sentinelle qui avait croisé la baïonnette pour l'empêcher de passer, la lui flanqua

dans la cuisse droite, lui faisant une profonde blessure de dix centimètres de largeur.

Le blessé, transporté à l'infirmerie de la caserne de Bellevue, puis à l'hôpital de St.-Etienne, a expiré en arrivant, par suite d'hémorragie.

Le soldat Delorme, auteur de cet accident, a été arrêté et écroué à la prison militaire.

Une enquête est ouverte.

COURSES

de St-Philippe (Saint-Nicolas-de-la-Balerm. — Lot-et-Garonne), dimanche 26 septembre 1880.

A 2 heures, prix de St-Nicolas. — Course au trot. — 100 fr. pour chevaux et juments de demi-sang, de trois ans et au-dessus, nés et élevés dans la circonscription du dépôt d'étalons de Villeneuve-sur-Lot. — Entrée : 5 fr. ; les entrées au second. — Poids : 3 ans, 65 kilog. ; 4 ans, 70 kilog. ; 5 ans et au-dessus, 75 kilog. ; Distance : 2.500 mètres environ.

A 2 h. 1/2, prix de Gascogne. — Course au trot. — 200 fr. pour chevaux et juments de tout âge et de toute provenance. — Entrée : 10 fr. ; le second doublera son entrée. — Poids : 3 ans, 65 kilog. ; 4 ans, 70 kilog. ; 5 ans et au-dessus, 75 kilog. — Distance : 4.000 mètres environ.

A 3 heures, prix de Cajard, Course au galop. — 300 fr. pour chevaux et juments de toute âge et de toute provenance, à l'exclusion du cheval de pur sang. — Entrée : 15 fr. ; le second recevra 50 fr. sur les entrées. — Poids : 3 ans, 55 kilog. ; 4 ans, 60 kilog. ; 5 ans et au-dessus, 65 kilog. — Distance : 2.000 mètres environ.

A 3 h. 1/2, prix de la Garonne. — Course au trot. — 100 fr. pour chevaux et juments de tout âge et de toute provenance, à l'exclusion du cheval de pur sang. — Entrée : 5 fr. ; les entrées au second. Poids : 3 ans, 60 kilog. ; 4 ans, 65 kilog. ; 5 ans et au-dessus, 70 kilog. — Distance : 2.500 mètres environ.

A 4 h., prix de St-Philippe. — Courses de haies, 500 fr. pour chevaux et juments de tout âge et de toute provenance. — Entrée : 20 fr. — Le second recevra 100 fr. sur les entrées. — Poids : 3 ans, 60 kilog. ; 4 ans, 65 kilog. ; 5 ans et au-dessus, 70 kilog. — Distance : 2.500 mètres environ.

TRANSPLANTATION DES ARBRES PENDANT LA NUIT

Un horticulteur, supposant que les plantes transplantées pendant la nuit auraient de meilleures chances de reprise que transplantées pendant le jour, a voulu vérifier sa conjecture par des expériences. Il a fait plusieurs séries de transplantations successives, en commençant à quatre heures de l'après-midi puis en continuant après le coucher du soleil.

Les arbres transplantés pendant le jour ont perdu leurs fleurs et ont eu une reprise très difficile. Ceux qui ont été transplantés après le coucher du soleil ont conservé leurs fleurs et se sont à peine ressentis du changement de place.

Il a fait un autre essai sur dix cerisiers nains, au moment où les fruits atteignaient le tiers de leur volume. Cinq furent transportés le jour, cinq durant la nuit. Les premiers perdirent leurs fruits, les seconds les conservèrent.

Nous signalons cette théorie aux intéressés.

Un fait bien connu qui la confirme, c'est que l'évaporation des feuilles va en diminuant à mesure que le jour baisse, et cesse presque entièrement la nuit. L'arbre transplanté pendant la nuit a déjà repris de la sève du sol au moment où l'évaporation recommence sous l'action de la lumière et du soleil.

LE CRIME DE LILLE

Un double assassinat vient d'être découvert rue du Blanc-Ballot, à Lille. Le crime remonterait déjà à trois semaines.

Les victimes seraient la mère et la fille.

Voici les détails donnés sur ce drame mystérieux, par l'Echo du Nord.

C'est au numéro 90 de la rue du Blanc-Ballot que cet épouvantable crime a été commis samedi après midi, les habitants du quartier ont été subitement incommodés par une odeur nauséabonde qui paraissait sortir de la maison sus-dite.

Cette maison était habitée, par une famille

de entiers, composée de madame veuve Wattine et sa fille, mariée, mais séparée de son mari depuis trois ans.

Puis trois semaines, les volets de l'habitation restaient hermétiquement fermés. On croyait que Madame veuve Wattine et sa fille, étaient parties aux eaux.

La vérité est que les victimes avaient été assassinées dans leur demeure.

C'est l'odeur infecte qui a, naturellement, éveillé les soupçons. On est allé chercher la police. La maison a été ouverte.

En pénétrant dans le salon, on s'est trouvé en présence d'un spectacle horrible. Les cadavres dans un indésirable état de décomposition et gardant encore plusieurs traces de coups de couteau, gisaient sur le parquet.

On estime que le crime a dû être commis le 15 août, entre neuf heures et midi. La fille de madame Wattine se nomme madame Blondeau.

Le 15 août, ces deux dames avaient invité à dîner pour le jour même une de leurs amies, madame Relof, celle-ci se présenta à midi et trouva portes closes. Une voisine déclara avoir vu à 8 heures et demie du matin madame Blondeau.

Le cadavre de Madame Wattine est étendu dans le salon, derrière la table, les pieds du côté de la cheminée.

Madame Blondeau est derrière la porte.

On a trouvé dans le salon un petit chien vivant. Madame veuve Wattine était âgée de 46 ans, et madame Blondeau sa fille, de 24 ans.

Il se confirme que le crime a dû être commis dans la matinée du 15 août ; entre neuf heures et midi.

Les meubles sont fracturés dans plusieurs chambres.

Il y a des traces de sang dans les couloirs. Les victimes tiennent en main un livre de messe. Elles ont dû être attaquées au moment où elles revenaient de l'église.

Le coffre-fort est éventré ; toutes les armoires, tous les meubles paraissent avoir été fouillés. C'est donc le vol qui aurait été le mobile du crime.

Détail horrible. A quelques parties du cadavre d'une victime, on s'est expliqué comment le petit chien a pu être retrouvé vivant.

D'après des renseignements puisés à bonne source, voici de quelle manière le crime aurait été commis.

A dix heures au retour de la messe, Madame Blondeau entra la première sans rien remarquer et se rendit dans la salle à manger contiguë au salon. Madame Wattine la suivit et referma la porte.

Alors, l'assassin sortant tout-à-coup d'une pièce voisine où il était caché, se précipita sur Madame Wattine lui enroula son châle autour de la tête et lui porta plusieurs coups mortels avec un poignard.

Aux cris poussés par sa mère Madame Blondeau accourut. Elle tenait encore à la main son ombrelle qui a été retrouvée dans le corridor.

Le meurtrier se précipita sur la jeune femme et lui porta un premier coup de son arme dans la région du cœur.

Madame Blondeau dut porter sa main sur la plaie, car un second coup, porté dans la même direction, lui a tranché le pouce.

Le crime commis, l'assassin a dû traîner les deux cadavres dans le salon, dont les fenêtres donnent sur la rue du Blanc-Ballot.

Autre détail important : on a retrouvé au cours de la perquisition, un bouton de collette qui pourra peut-être aider la justice à trouver le coupable.

Le directeur d'un grand magasin situé dans le quartier du Palais-Royal a fait arrêter et conduire au poste de la rue Villedo, où elle a été maintenue à la disposition de M. Allais, commissaire de police, M^{me} la baronne S. de M..., âgée de quarante-deux ans, d'origine allemande, rentière, qui venait d'être surprise en flagrant délit de vol de diverses marchandises.

L'Espagne est plongée dans le deuil ; Frascuelo est mort. Le prince des matadores, le plus brillante espada d'outre-monts, a succombé sur le champ de bataille ; un taureau, plus heureux que ses frères, a vengé d'un coup de corne les innombrables victimes de ce héros.

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

SESSION D'AOUT 1880.

Compte rendu in extenso

SÉANCE DU 16 AOUT 1880.

PRÉSIDENCE DE M. CIPPIÈRE, DOYEN D'ÂGE

Ouverture de la Session.

A deux heures 1/4 M. Cippière, doyen d'âge prend place au fauteuil de la présidence et déclare la session ouverte. Il adresse, au nom du Conseil général, ses félicitations à M. le Préfet, au sujet de la décoration que vient de lui conférer le Président de la République et souhaite la bienvenue à ses nouveaux collègues.

M. Robert Calmon, le plus jeune des membres présents, remplit les fonctions de Secrétaire.

M. le Préfet assiste à la séance.

Appel nominal.

Étaient présents :

MM. Relhié, Pierre Dufour, Limayrac, Brugalères, Mayzen, Roques (Emile), Cambres, Pradines, Lafon de Caix, Saux, Demeaux, Talou, Vital, Duphénieux, Rozières, Cippière, Fraysse, Vaissé, de Lamaze, Calmeilles, Robert Calmon, Lachièze, Baron Dufour, Bouyé, Cuniac, Faurie, de Verninac.

MM. Laroussilha et le Comité Murat se sont excusés de ne pouvoir assister aux premiers travaux du Conseil.

Nomination du bureau.

Le scrutin est ouvert pour l'élection du Président. Son dépouillement donne le résultat suivant :

Nombre de votants. 27
M. Cambres. 18
M. Brugalères. 5
M. de Verninac. 3
Bulletins blancs. 3

M. Cambres ayant obtenu la majorité des suffrages est proclamé Président du Conseil général.

Il est procédé à la nomination de deux vice-Présidents.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Nombre de votants. 27
M. de Verninac. 21
M. Cippière. 20
Bulletins blancs. 6
MM. de Verninac et Cippière sont proclamés vice-Présidents.

Il est procédé enfin à la nomination de deux Secrétaires.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Nombre de votants. 27
M. Pierre Dufour. 21
M. Duphénieux. 20
Bulletins blancs. 6
MM. Pierre Dufour et Duphénieux sont proclamés Secrétaires.

M. le Président invite les membres du bureau à se réunir à prendre séance.

MM. Cambres, de Verninac, Cippière, Pierre Dufour et Duphénieux, prennent place au bureau.

Le doyen d'âge, M. Cippière, et le Secrétaire provisoire, Robert Calmon.

PRÉSIDENCE DE M. CAMBRES.

Allocution du Président.

M. le Président, prenant place au fauteuil, s'exprime en ces termes :

Messieurs, Je vous l'avouerai très franchement et vous me croirez sans peine : lorsque j'ai franchi pour la première fois le seuil de cette enceinte, je n'aurais jamais pensé que l'honneur de présider le Conseil général eût un jour m'être réservé. Aussi, je suis en ce moment plus heureux et fier de vos suffrages, et je vous prie d'agréer mes sincères remerciements.

En prenant possession de ce fauteuil, je ne vous dissimulerai pas cependant mes appréhensions ; elles sont des plus vives. Je n'oublie pas en effet que je succède à un homme que je ne puis aspirer à remplacer, à un homme qui a emporté l'affection du plus grand nombre et l'estime de tous, qui pendant 34 ans a pris part à la discussion de toutes les affaires de l'Assemblée départementale, et qui a laissé dans toutes les délibérations l'empreinte de cet esprit de sage prévoyance qui faisait de lui un guide si sûr pour nous, à un homme infatigable qui, malgré son grand âge, nous a toujours donné l'exemple du travail et de l'assiduité : aussi j'ose me dire l'interprète de tous, en priant M. Roques, fils, dont, malgré sa trop grande

modestie, vous saurez bien apprécier le mérite, de faire parvenir à notre ancien président l'hommage de notre reconnaissance.

Mon insuffisance ne vous échappera donc pas, quelque indulgents que vous puissiez être; mais j'espère que vous voudrez bien me tenir compte de ma bonne volonté et de mon désir de bien faire.

Et aujourd'hui que le Gouvernement de la République est définitivement établi, laissons de côté, au moins pour quelques jours, nos préférences et nos préoccupations personnelles qui nous font porter quelquefois un jugement plus ou moins favorable ou défavorable sur telle ou telle question, en nous déterminant, mais assurément à notre insu, par des motifs qui peuvent ne pas toujours paraître entièrement conformes à l'équité. Permettez-moi de vous soumettre, à vous occuper exclusivement des intérêts du département, et à examiner avec soin le budget qui nous est présenté et les nombreuses difficultés qui s'y rattachent. En agissant ainsi, nous serons certains de demeurer fidèles à notre mandat et aux seules obligations que nous pouvons avoir, peut-être, nous imposer nos électeurs.

Notre tâche nous sera d'ailleurs rendue facile; car nous avons la bonne fortune d'avoir dans l'honorable M. Bargeton un Préfet laborieux, intelligent et dévoué, qui possède deux qualités essentielles à un administrateur, et malheureusement trop rares: la modération et l'impartialité. Grâce à l'une, il garde toujours une sage mesure en toutes choses, et, grâce à l'autre, il ne sacrifie jamais la vérité ou la justice à des préventions ou à des affections particulières.

En agissant ainsi, nous serons certains de demeurer fidèles à notre mandat et aux seules obligations que nous pouvons avoir, peut-être, nous imposer nos électeurs.

Notre tâche nous sera d'ailleurs rendue facile; car nous avons la bonne fortune d'avoir dans l'honorable M. Bargeton un Préfet laborieux, intelligent et dévoué, qui possède deux qualités essentielles à un administrateur, et malheureusement trop rares: la modération et l'impartialité.

Grâce à l'une, il garde toujours une sage mesure en toutes choses, et, grâce à l'autre, il ne sacrifie jamais la vérité ou la justice à des préventions ou à des affections particulières.

En agissant ainsi, nous serons certains de demeurer fidèles à notre mandat et aux seules obligations que nous pouvons avoir, peut-être, nous imposer nos électeurs.

Notre tâche nous sera d'ailleurs rendue facile; car nous avons la bonne fortune d'avoir dans l'honorable M. Bargeton un Préfet laborieux, intelligent et dévoué, qui possède deux qualités essentielles à un administrateur, et malheureusement trop rares: la modération et l'impartialité.

Grâce à l'une, il garde toujours une sage mesure en toutes choses, et, grâce à l'autre, il ne sacrifie jamais la vérité ou la justice à des préventions ou à des affections particulières.

En agissant ainsi, nous serons certains de demeurer fidèles à notre mandat et aux seules obligations que nous pouvons avoir, peut-être, nous imposer nos électeurs.

Notre tâche nous sera d'ailleurs rendue facile; car nous avons la bonne fortune d'avoir dans l'honorable M. Bargeton un Préfet laborieux, intelligent et dévoué, qui possède deux qualités essentielles à un administrateur, et malheureusement trop rares: la modération et l'impartialité.

Grâce à l'une, il garde toujours une sage mesure en toutes choses, et, grâce à l'autre, il ne sacrifie jamais la vérité ou la justice à des préventions ou à des affections particulières.

En agissant ainsi, nous serons certains de demeurer fidèles à notre mandat et aux seules obligations que nous pouvons avoir, peut-être, nous imposer nos électeurs.

Notre tâche nous sera d'ailleurs rendue facile; car nous avons la bonne fortune d'avoir dans l'honorable M. Bargeton un Préfet laborieux, intelligent et dévoué, qui possède deux qualités essentielles à un administrateur, et malheureusement trop rares: la modération et l'impartialité.

Grâce à l'une, il garde toujours une sage mesure en toutes choses, et, grâce à l'autre, il ne sacrifie jamais la vérité ou la justice à des préventions ou à des affections particulières.

En agissant ainsi, nous serons certains de demeurer fidèles à notre mandat et aux seules obligations que nous pouvons avoir, peut-être, nous imposer nos électeurs.

Notre tâche nous sera d'ailleurs rendue facile; car nous avons la bonne fortune d'avoir dans l'honorable M. Bargeton un Préfet laborieux, intelligent et dévoué, qui possède deux qualités essentielles à un administrateur, et malheureusement trop rares: la modération et l'impartialité.

Grâce à l'une, il garde toujours une sage mesure en toutes choses, et, grâce à l'autre, il ne sacrifie jamais la vérité ou la justice à des préventions ou à des affections particulières.

En agissant ainsi, nous serons certains de demeurer fidèles à notre mandat et aux seules obligations que nous pouvons avoir, peut-être, nous imposer nos électeurs.

Notre tâche nous sera d'ailleurs rendue facile; car nous avons la bonne fortune d'avoir dans l'honorable M. Bargeton un Préfet laborieux, intelligent et dévoué, qui possède deux qualités essentielles à un administrateur, et malheureusement trop rares: la modération et l'impartialité.

Grâce à l'une, il garde toujours une sage mesure en toutes choses, et, grâce à l'autre, il ne sacrifie jamais la vérité ou la justice à des préventions ou à des affections particulières.

En agissant ainsi, nous serons certains de demeurer fidèles à notre mandat et aux seules obligations que nous pouvons avoir, peut-être, nous imposer nos électeurs.

BULLETIN AGRICOLE

LA CRISE DE L'AGRICULTURE.

La crise que traverse notre agriculture nationale, et dont les effets sont malheureusement incontestables, tient-elle à des causes passagères destinées à disparaître avec les circonstances qui les ont amenées, ou présente-t-elle un caractère permanent? Jusqu'à quel point et dans quelle mesure le gouvernement peut-il et doit-il venir en aide aux cultivateurs et atténuer les effets d'une situation digne à tous égards de sa plus vive sollicitude?

Dans son discours prononcé le mois dernier en Seine-et-Marne, M. Léon Say a énuméré avec sa précision et son bonheur d'expression habituels les principales réformes qu'il convient de réaliser. En indiquant les dégrèvements à effectuer, M. le président du Sénat a répondu aux unanimes aspirations des cultivateurs, et ouvert une voie dans laquelle il sera suivi, nous n'en doutons pas, par tous les pouvoirs publics. Mais l'éminent orateur n'a touché qu'à un des côtés de la question.

Avant lui, le gouvernement avait cru devoir rechercher les causes qui provoquaient les plaintes des cultivateurs, et poursuivre une enquête auprès des personnes les mieux en situation de l'éclairer sur le véritable état de la question. Il s'était adressé à la Société nationale d'agriculture.

La Société s'est empressée de répondre à l'invitation du gouvernement, et quatre-vingt-huit de ses membres ont envoyé des dépositions dont la plupart sont remplies de faits intéressants et de renseignements curieux.

Tous les déposants, à quelque contrée qu'ils appartiennent, de quelque école économique qu'ils fassent partie, protectionnistes, libre-échangistes, éleveurs, vigneron, producteurs de blés, etc., etc., sont d'accord sur deux points: ils affirment que, depuis 1860, les charges qui pesaient sur l'agriculture ont augmenté dans des proportions anormales et que, par contre, les bénéfices ont été réduits dans les mêmes proportions par la concurrence des produits étrangers.

Examinons en détail la première de ces propositions.

Les augmentations de charges proviennent de deux causes: élévation du prix de la main-d'œuvre et accroissement des impôts. Ces deux phénomènes sont constants, comme le démontrent les chiffres suivants: Avant 1861, dans les départements du Nord-Ouest, l'ouvrier agricole était payé 2 fr. pendant les mois d'été et 1 fr. 75 pendant les mois d'hiver. Les valets de labour touchaient de 250 à 300 fr. Les servantes de 200 à 250. Les journées d'hommes sont à l'heure actuelle de 2 fr. 75 à 3 fr.; celles des femmes de 1 fr. 50 à 1 fr. 75. Les valets coûtent de 450 à 500 fr. L'augmentation du prix de la main-d'œuvre a donc été en moyenne de 33 0/0.

Dans les départements du Centre, l'augmentation est plus considérable encore; elle atteint presque 50 0/0. Il est vrai qu'avant 1860 le taux des salaires y était moins élevé que dans le Nord ou dans l'Ouest. Ainsi, dans la Vienne, les gages d'un laboureur et d'un bon domestique rural, qui, en 1860, étaient de 220 à 250 fr., ont atteint aujourd'hui 500 fr. Le gage des servantes s'est également élevé de 100 à 200.

Même phénomène à signaler dans la Charente-Inférieure. Les domestiques à gages dans les fermes peuvent y gagner de 500 à 800 francs par an, soit 80 0/0 au moins de plus qu'ils ne gagnaient en 1860. Les manouvriers touchent de 2 fr. 50 à 2 fr. 75 dans les jours courts, et en été de 3 à 4 francs.

Dans les contrées du Midi, nous notons aussi des augmentations constantes, sauf dans le département des Basses-Alpes où le prix de la main-d'œuvre a un peu fléchi. Mais ce n'est là qu'un phénomène tout accidentel. Dans l'Aude, une journée de tailleur de vignes qui se payait 1 franc à 1 fr. 25, en 1860, se paye de 2 francs à 2 fr. 50. On a même payé jusqu'à 4 francs dans le département de l'Hérault, avant l'apparition du phylloxéra.

Nous pourrions multiplier à l'infini ces exemples; mais d'après les quelques chiffres que nous venons de citer, il est facile de se rendre compte que l'élévation du taux de la main-d'œuvre a été générale depuis 1861. Ce n'est

pas tout. En devenant plus rare le serviteur rural est devenu moins dur à l'ouvrage et plus exigeant pour sa nourriture. Dans certaines contrées, par exemple, il réclame aujourd'hui de la viande et du vin à chaque repas; au moment des récoltes les manouvriers émettent les mêmes prétentions. De ce chef aussi, les sacrifices imposés aux propriétaires sont considérables.

Il n'est pas besoin d'un long examen pour voir que l'élévation constante des salaires agricoles présente tous les caractères d'un phénomène d'une durée indéterminée. Il est en effet motivé par deux causes qui ne paraissent pas devoir être modifiées d'ici longtemps: diminution de la population en général et émigration des cultivateurs dans les villes. Depuis très longtemps cette désertion des campagnes a été manifeste; mais aujourd'hui elle est arrivée à l'état aigu, comme l'attestent la statistique et l'aspect même de toutes nos villes. Nous ne parlons que pour mémoire des grandes cités qui, comme Paris, Marseille, Lille et Bordeaux, s'accroissent à vue d'œil. Les villes secondaires voient également le nombre de leurs habitants augmenter d'année en année. Pour ne citer qu'un exemple, la population de Dijon a doublé en moins de vingt-cinq ans, et le mouvement est loin de se ralentir.

Or, comme la population de la France n'augmente pas ou presque pas, il est bien évident que l'accroissement de la population urbaine s'effectue aux dépens de celle des campagnes. Plus nous irons, c'est-à-dire plus l'industrie se développera, plus l'instruction se répandra, plus le service militaire aura d'exigences, plus les travaux publics et notamment les chemins de fer prendront de l'extension, plus aussi les ouvriers agricoles deviendront rares. Car il est un fait certain, c'est que tout ouvrier rural qui a été une fois détourné de ses travaux habituels pour être employé à l'industrie ou aux travaux publics, est à jamais perdu pour la campagne. Il restera à demeure dans les villes où il croit, souvent à tort, trouver des salaires plus rémunérateurs, une vie moins pénible et des jouissances plus faciles.

Etant donné ces conditions nouvelles de la vie sociale, les propriétaires ruraux qui compteraient sur une dépréciation du prix de la main-d'œuvre s'exposeraient à un déboire certain. Les ouvriers agricoles se font payer cher parce qu'ils sont rares, et cette pénurie de bras n'ira probablement qu'en s'accroissant de jour en jour. De ce côté, on ne saurait attendre aucun espoir d'amélioration. Heureusement, il n'est pas chimérique de croire que l'agriculture trouvera dans un système gradué de dégrèvements d'impôts un réel adoucissement à ses souffrances.

(Parlement.)

Dernières Nouvelles

Déroute complète d'Ayoub-Khan. Le général Roberts a pris à Ayoub-Khan 27 canons et lui a fait 10,000 prisonniers. Il était temps pour les Anglais que cette revanche arrivât.

Paris, lundi, 6 septembre.

Le Journal officiel dément que le gouvernement ait pris aucun engagement relatif à l'exécution des décrets.

Sa liberté d'action reste entière. Au scrutin de ballottage de Mézières, M. Coineau, républicain, a été élu par 10,330 voix contre M. Riché, conservateur, qui a obtenu 7,817 voix.

Une dépêche de Berlin, adressée à la République, dément que le général Manteuffel autorise les Jésuites français à s'établir en Alsace-Lorraine.

Bourse de Paris

Table with 2 columns: Instrument and Price. Includes Rente 3 p. %, 3 p. % amortissable, 4 1/2 p. %, and 5 p. %.

Crédit Foncier de France

I. — Prêts hypothécaires à long terme de 40 à 60 ans sans amortissement.

Intérêt 4 45 % par an, portant l'annuité à 4 80 % pour un prêt à 60 ans et à 5 % pour un prêt à 50 ans. — Ces prêts sont remboursables à toute époque à la volonté de l'emprunteur.

II. — Prêts hypothécaires à court terme de 1 à 5 ans.

Intérêt 4 45 % par an. — Ces prêts ne sont pas remboursables par anticipation.

III. — Prêts communaux pour toute durée avec ou sans amortissement.

Intérêt 4 50 % par an ou au dessous suivant l'importance du prêt et sans aucune commission.

IV. — Les départements, les fabriques et autres établissements publics peuvent emprunter aux mêmes conditions que les communes, par acte sous seings privés, sans hypothèque et sans enregistrement.

Pour tous renseignements s'adresser: au Crédit foncier de France, rue neuve des Capucines, 19, à Paris, et en outre aux Notaires.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

DEUXIÈME EMPRUNT COMMUNAL

de 500 millions

EN OBLIGATIONS DE 500 FR. 3 0/0

Avec Lots

ENTIÈREMENT CONFORME AU TYPE DES OBLIGATIONS COMMUNALES ÉMISES LE 5 AOUT 1879.

Les titres consistent en obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables en 60 ans, ayant droit à 6 tirages annuels de lots les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. Chaque tirage comporte:

Table with 2 columns: Number of obligations and Amount. Includes 1 obligation remboursée par 100,000 fr., 6 obligations remboursées par 5,000 francs soit 30,000 fr., and 45 obligations remboursées par 1,000 francs, soit 45,000 fr.

Ce qui fait 53 lots par tirage, pour... 200,000 fr. et 318 lots par an pour 1,200,000 fr.

Le 2^e Tirage a eu lieu le 5 juin 1880.

Le 3^e tirage aura lieu le 5 août 1880.

Les intérêts des obligations sont payables des 1^{er} mars et 1^{er} septembre, à Paris, au Crédit Foncier et dans les départements, dans toutes les Recettes des finances.

Les titres sont délivrés sous forme d'obligations définitives, au fur et à mesure des démandes et moyennant le paiement immédiat de la totalité du prix d'émission, fixé à 485 francs.

Les demandes sont reçues:

PARIS: au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19;

DANS LES DÉPARTEMENTS: chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particulier des finances.

Compagnie Auxiliaire des Chemins de fer

Société anonyme capital: 20,000,000 de fr.

Le coupon n° 2 des actions sera payé, à partir du 1^{er} sept., à raison de 7 fr. 50 brut par action libérée de 250 fr., chez M. Henri de Lamonta, banquier, 59, rue Taibout, à Paris.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison A. Le Vasseur, de Paris. (Voir aux annonces.)

Avis aux Familles.

Une salle d'asile laïque et payante est ouverte dans le quartier nord de Cahors, maison Garric, en face de la place Thiers. La Directrice de cet établissement M^{lle} Alphonsine Carrié, munie d'un brevet spécial pour la direction des établissements de ce genre et possédant déjà la pratique et l'habitude de cet enseignement reçoit tous les enfants proprement mis à partir de l'âge de 2 ans.

Elle serait disposée à recevoir dans sa maison un certain nombre de jeunes personnes qui désireraient travailler sous sa direction pour obtenir le diplôme de directrice de salles d'asile.

AUX 100,000 PALETOTS, Boul-Nord, Cahors

Pardessus demi-saison, longs, cintrés, coupe et étoffes nouvelles, établis dans des conditions de prix exceptionnelles. — Prix-Fixe. (Voir aux annonces.)

Le Secrétaire

G. CAMBÈRES

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX
rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.
Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.
VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.
Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.
La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.
Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco

DELPECH

COUVREUR ZINGUEUR

23, rue de la Liberté, à Cahors.
A l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Entrepreneurs, que, établi à Cahors depuis peu, il se charge des Couvres de bâtiments en zinc ou en ardoise, toutes fournitures comprises.
Ornements en zinc et garnitures en plomb. Chaines à dilatation. Couverture ardoise mosaïque. Couverture ardoise agrafée ou à pince, ne se déformant pas par suite de la déviation des charpentes en bois ou de la dilatation de celles en fer, et conservant toujours leur régularité première. L'ardoise étant inaltérable de sa nature, les couvertures défectueuses ne sont dues qu'à la mauvaise façon.

Le Sieur Delpech espère que MM. les propriétaires voudront bien honorer de leur confiance. Il offre pour garantie de son travail l'appréciation de M. es architectes.

On trouve chez lui divers échantillons.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveauté d'Elbeuf et Anglaises pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beau choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'hiver.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc.

SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

Ouverture le 1^{er} Octobre

DU GRAND HOTEL-RESTAURANT

du Palais National

Le Sieur L. LACASSAGNE, fils, propriétaire de cet Etablissement prévient MM. les voyageurs et les familles que l'on trouvera dans cet Hôtel tout le confort d'une maison de premier ordre.

Omnibus à tous les trains.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

HYGIÈNE SANTÉ

Engraissement des animaux

Faire usage de la PROVENDE GARREAUD, tonique, apéritive, stimulante. Elle facilite l'engraissement des animaux de ferme et de basse-cour et maintient en état de force et de santé les animaux de travail.

S'adresser à M. COMPAGNON, vétérinaire à Souillac.

AU PREMIER CHEMISIER
E. CRAMANT-MASSIP
CHEMISES INFRHOISSABLES
Spécialité

de Lingerie pour homme, sur mesure
Septième Maison à Montauban
CHEMISE-BRETELLE SYSTEME BREVETÉ
Représentée à CAHORS,
par M. IDIDES,
Coiffeur-pâtissier, 17, Boulevard Sud.

A VENDRE

Une étude d'Huissier

A la résidence de Villefranche
Aveyron bien achalandée et en excellent rapport.
S'adresser pour le prix et les renseignements à M. Vaissette notaire à Villefranche.

A VENDRE

BONNE OCCASION

APPAREILS DE PHOTOGRAPHIE
avec nombreux accessoires.

S'adresser au bureau du Journal.

A CÉDER

Une Etude de Notaire

A LAUZERTE (Tarn-et-Garonne)

S'adresser à M^{me} V^o BERTRAND.

CONSTRUCTION ET REPARATION
DE MACHINES DE TOUTE SORTE

LOUIS DEBYSER

Ancien mécanicien de marine, longtemps attaché aux chemins de fer et à de grands établissements industriels en France et en Espagne, se charge de la réparation de toute machine qu'on voudra bien lui confier machines à vapeur fixes, locomobiles, machines à coudre etc. etc.

Successeur de Ramondou, Quai-Séguir, Cahors.

TABEAU DES DISTANCES
Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
De chaque Commune du Département du Lot
aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement
et du Département, dressé en exécution de
l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layrou, rue Valentre, à Cahors.

33, RUE DE FLEURUS PARIS LIBRAIRIE ABEL PILON RUE DE FLEURUS, 33 PARIS

A. LE VASSEUR, SUCCESSION, ÉDITEUR

FRANCS par MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition

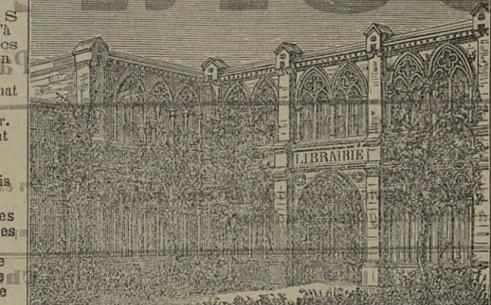
Pour un achat au-dessus de GENT fr. le paiement est divisé en VINGT mois

Dictionnaires Encyclopédies Histoire Géographie Littérature Philosophie Sciences Industrie Beaux-Arts

FRANCS par MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition

Les recouvrements se font par mandats présentés au domicile du souscripteur

Architecture Construction Ouvrages illustrés Voyages Romans Publications artistiques Gravures



2011 PUBLICATIONS NOUVELLES

GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL de la FRANCE, de l'ALGÉRIE et des COLONIES, suivi d'un ARMORIAL des principales villes de France. — 108 cartes in-folio accompagnées d'un texte contenant la matière de dix vol. in-8. 2 vol. reliure riche. Prix : 425 fr. payables 5 fr. par mois

En préparation : L'ART NATIONAL, par H. DU CLEZIOU, 2 vol. gr. in-8, illustrés de 40 chromolithographies, 20 grav. hors texte et 800 bois dans le texte.

COMPLÉMENT FACULTATIF DU MUSÉE DES FAMILLES

MODES VRAIES DU TRAVAIL DE FAMILLES

Journal mensuel, le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille à Patrons, Modèles, Broderies, Crochets, Tapisseries colorées, Tricot, Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des salons, etc. — Paris, 7 francs par an; Départements franco, 8 fr. 50, avec le MUSÉE, 13 francs et 16 francs. On s'abonne au Journal du Lot.

Bureaux: 41 rue Saint-Roch, Paris.

MUSÉE DES FAMILLES

Une livraison par mois avec dix à quinze magnifiques gravures inédites: splendide volume par an. NOUVELLES, HISTOIRES, SCIENCES, VOYAGES, BEAUX-ARTS, ACTUALITÉS. Moralité irréprochable. Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Bertoud, Comettant, Deslys, Etienne Mancel, Chalamel, Paul Cellières, R. de Navery, Verne, etc. Illustration, par A. de Bar, Bertall, Doré, Fodolquier, Gavarni, Johannot, Lix, H. Scott, C. Gilbert, Kaufmann, Morin, etc. — Le volume de 1879 (46^e année de la collection) est en vente; Collection: les 45 premiers volumes, chacun, Paris 4 francs, le 46^e volume, Paris 7 fr. (France et union postale); 1 volume 1 fr., 2 vol. 1,50, 3 vol. 2 fr., et à partir de 4 vol. 25 centimes plus par volume. Nota: — Les volumes reliés se payent 1 fr. 50 en plus par volume.

ENVOI D'UN NUMÉRO SPÉCIMEN, MUSÉE ET MODES, CONTRE 50 CENT. EN TIMBRES-POSTE.

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, LE

DICIONNAIRE

DE L'INDUSTRIE ET DES ARTS INDUSTRIELS

Par E.-O. LAMI et A. THAREL

Cette magnifique publication, rédigée par d'éminents écrivains, composée avec un grand luxe typographique, formera 5 volumes in-8^o de 800 à 900 pages chacun, ornée d'environ 2,500 gravures sur bois.

Prix de la Livraison, contenant deux feuilles: 50 centimes

On peut souscrire à l'ouvrage complet, dont le prix est de 150 francs, en envoyant un mandat-poste de 25 francs pour le premier volume. Les souscripteurs le recevront franco, à leur choix, soit complet, soit par série de cinq livraisons ou dix feuilles.

Envoi franco d'une série d'essai dans toute la France, contre 2 fr. 50, en timbre-poste.

Paris, 14, rue Saint-Lazare

Pharmacie centrale de Cahors.

Dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères

Eaux minérales naturelles de France et de l'étranger.

Spécialité de Bandages, Bas à varices, Ceintures ventrières, Appareils en Caoutchouc et Articles d'allaitement, Irrigateurs - Clysos

PHARMACIEN Successeur de VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle par la grande attention qu'elle porte dans ses préparations pharmaceutiques, la qualité et la fraîcheur de ses produits, sortant des premières fabriques de France et de l'étranger, la promptitude dans l'exécution et la modicité de ses prix.

Spécialité de Vin de Quinquina ferrugineux au Malaga — Vin de Quinquina supérieur au Malaga, Madère, Vieux Bordeaux, Vieux Cahors. Grand choix de Pastilles et Pâtes pectorales, d'un goût exquis et d'une efficacité sûre dans les Rhumes. — Elixir vermifuge Bourbons. — Extrait fluide des trois quinquinas pour préparer soi-même et à l'instant un bon litre de vin de quinquina. Liqueur de goudron, Eau de toilette toniques, hygiéniques. — Sirop pectoral et Pastilles des Chartres, infaillibles contre les Rhumes récents ou anciens, Thés et Chocolats variés.

PRIME A NOS LECTRICES

POUR NEUF FRANCS AU TITRE DE DOUZE

On reçoit pendant UN AN la Mode Française

Ce journal, paraissant tous les Samedis, est le plus intéressant, le mieux fait et le plus complet de tous les journaux de modes.

C'est le seul qui donne des Patrons découpés de grandeur naturelle.

Daucher ce bulletin et l'adresser, avec un mandat-poste de 9 francs, à M. ONSOY, Administrateur de la Mode Française, 37, rue de Lille, à Paris.